

À propos du Colloque

Les pistes de réflexion que cherche à engager ce colloque prend comme fondement les vœux adressés par le Premier ministre à la presse le 20 janvier 2015.

Un extrait de son discours faisait ce constat :

(...) « Oui, ces derniers jours ont souligné beaucoup des maux qui rongent notre pays, ou des défis que nous avons à relever.

Et à cela il faut ajouter toutes les fractures, les tensions qui couvent depuis trop longtemps et dont on parle – uniquement par intermittence, après on oublie. C'est ainsi. Les émeutes de 2005, qui aujourd'hui s'en rappelle ?

Et pourtant, les stigmates sont toujours présents : la relégation périurbaine, les ghettos, ce que j'évoquais en 2005 déjà, un apartheid territorial, social, ethnique qui s'est imposé à notre pays, la misère sociale à laquelle s'additionnent les discriminations quotidiennes parce que l'on a n'a pas le bon nom de famille, la bonne couleur de peau, ou bien parce que l'on est une femme» (...).

L'objectif de cette journée est d'une part de souligner les différentes expressions d'un « apartheid territorial » qui concentre différemment des groupes humains avec de fortes particularités sociales, ethniques et économique et d'autre part de mettre en exergue la difficulté pour les acteurs locaux ou de terrain à réaliser en pratique une politique affichée par l'Etat français fondamentalement fidèle au dogme de l'égalité républicaine.

La création du commissariat à l'égalité des territoires nous semble un indice révélateur des nombreuses ruptures d'égalité sur l'espace métropolitain auxquelles les pouvoirs publics ont tenté d'apporter des mesures correctives et cherchent encore à le faire.

Dans cette perspective, on peut affirmer qu' il n'y pas d'apartheid en France dans la mesure où l'Etat ne prône nullement une doctrine d'un développement séparé selon la richesse, la race ou tout autre critère distinctif. Bien au contraire. Il existe alors peut-être un apartheid de fait et encore le concept, propre à l'Afrique du Sud n'est pas réellement adapté à la France, son histoire révolutionnaire, ses valeurs constitutionnelles...

Aussi préférerons nous le terme de ségrégation territoriale comme trame conceptuelle de ce colloque quand bien même les propos du Premier ministre résonnent toujours dans les consciences.

Le vocable d'apartheid s'il peut être employé devra s'exprimer avec de nécessaires guillemets afin d'en nuancer la portée. Pour aborder un tel sujet, plusieurs disciplines seront nécessairement mobilisées, le droit, la sociologie, la science politique, l'économie, la science administrative...

FACULTÉ DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE

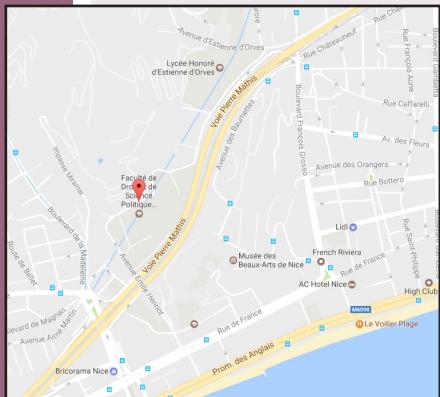
Inscription gratuite et obligatoire au

Secrétariat du CERDACFF

Mme Nadia Rebiai - Bureau 445 - 4^e niveau

Av. Doyen Louis Trotabas — 06050 Nice Cedex 1

Tél : 04 92 15 70 41 — Email : cerdacff@unice.fr



Faculté de Droit et
Science Politique

Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR



droit.unice.fr

COLLOQUE À LA FACULTÉ DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE DE NICE

organisé par le **CERDACFF**

SÉGRÉGATION TERRITORIALE EN FRANCE: MANIFESTATIONS ET CORRECTIONS

le 25 janvier 2017 à partir de 9h - Amphi 202

Direction scientifique du colloque : Mme Anne Rainaud, Maître de Conférences, CERDACFF, Université Côte d'Azur.



DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE EN AMPHI 202

9H

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9H30

INTRODUCTION AU COLLOQUE

par Monsieur le Sous-Préfet des Alpes-Maritimes, chargé de la politique de la ville, Secrétaire Général Adjoint **Franck Vinesse** et par le Doyen de la Faculté de Droit et Science Politique de Nice, **Professeur Christian Vallar**.

I. Les quartiers politiques de la ville : symbole prioritaire de la ségrégation territoriale

9H50

1. Nouvelle géographie prioritaire: réforme technique et message politique.

Thomas Krirzbaum, Chercheur associé à l'Institut des Sciences Sociales du Politique (ISP, École normale supérieure de Cachan-CNRS UMR 7220) Enseignant au département de Science Politique de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense

10H10

2. Des campagnes fragiles à l'hyper-ruralité : renaissance ou relégation ?

Pr. Laurent Rieutort, Professeur des Universités, Directeur de l'Institut d'Auvergne du Développement des Territoires, Membre du Centre d'Etudes et de Recherches Appliquées au Massif Central (CERAMAC)

10H30

3. L'éducation dans les quartiers prioritaires : quels résultats ?

Marie Thérèse Scrinzo, déléguée du Préfet des Alpes - Maritimes, Politique de la ville

10H50

4. Le conseil citoyen dans les quartiers prioritaires : de l'idée à quelles réalisations ?

Florence Lerique, Professeur des Universités en aménagement et urbanisme à l'Institut d'Aménagement, de Tourisme & d'Urbanisme, Université Bordeaux Montaigne

11H10

5. La sécurité de proximité, un remède à la ségrégation territoriale ?

Pr François Dieu, Professeur des Universités au Département de Science Politique et de Sociologie de l'Université Toulouse 1 Capitole et **Pr Xavier Latour**, Professeur des Universités, UCA, CERDACFF

11H30

6. Inégalités territoriales et environnementales

Pr Pascale Steichen, Professeur des Universités, UCA, GREDEG et **Marie Mercat-Brun**, MCF en droit privé, Institut des Métiers du Droit, CNAM, Paris

11H50

Discussions et débat

14h00

II. Les territoires occupés par les groupes : « apartheid territorial » occasionnel à répétition

14h20

1. L'installation des migrants sur un territoire communal : problématique des camps

Anne Rainaud, MCF, UCA, CERDACFF

14h40

2. Le rôle du secours islamique de France face à l'afflux de migrants

Rana Hamra, coordinatrice du dispositif migrants du Secours Islamique de France

15h00

3. Les terrains dédiés aux gens du voyage,

Pr Catherine Mamontoff, Professeur des Universités, UCA, CERDACFF

15h20

4. Ségrégation territoriale et intégration républicaine

Pr Christian Vallar, Professeur des Universités, UCA, CERDACFF

Discussions et débat

CAFÉ

15h50

III. Quartiers et espaces riches : l'autre « apartheid territorial »

16h10

1. Quel équilibre territorial par la planification urbaine ?

Pr Jean-Luc Pissaloux, Professeur des Universités, IEP Lyon.

16h30

2. Territoires, quartiers, lotissements riches :

Gentrification et diversité sociale : deux processus difficilement conciliables
Pr Jean-Marc Stébé, Professeur des universités, Université de Lorraine - Pôle Nancy Laboratoire lorrain de sciences sociales (2L2S).

16h50

3. La résistance à la mixité sociale.

Claudine Terrazzoni, MCF, UCA, CERDACFF

17h10

4. Accès universel au domaine public littoral malgré quelques restrictions bien encadrées

Mr. Norbert Caldéraro, Président de Tribunal Administratif honoraire, ancien Président de Chambre du Tribunal Administratif de Nice.

Discussions et débat

17h30

SYNTHÈSE ET CLÔTURE : **Mr. Jean-Pierre Zirotti**, Professeur émérite de sociologie, MSHS-LAPCOS, UNS.

BUFFET